



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Conseil Communautaire
Lundi 13 avril 2015
A la salle polyvalente de QUARRÉ LES TOMBES

Le 13 avril 2015, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUARRÉ LES TOMBES, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

62 Conseillers titulaires présents : Angélo ARENA, Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOERIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Gérard CHABERT, Mourad CHENAF, Gilles CHÈNE, Laurent CLUZEL, Alain COMMARET, Gérard DELORME, Gérard DEMARTINI, Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ, Agnès FERNANDEZ-JOREAU, Jean-Paul FILLION (départ à l'O.J N°4/10) Isabelle GEORGELIN, Pascal GERMAIN, Stéphanie GROSSETETE, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Dominique HUDRY, Didier IDES, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Bertrand MASSIAS JURIEU de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Franck MOINARD, François-Xavier NAULOT, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Françoise VERMILLARD, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (arrivée à l'O.J N°4/7), Alain VITEAU et Françoise WICKER.

5 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Jean-Louis MICHELIN et Anne-Marie THOMASSIN a donné pouvoir à Françoise BAUDOT.

5 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Françoise BAUDOT, Gérard DELORME, Gérard GUYARD, Arnaud GUYARD et Jean-Louis MICHELIN.

1 Conseillère titulaire excusée avant donné un pouvoir de vote jusqu'à l'O.J N°4/6 : Elise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGES.

1 Conseiller suppléant ayant un pouvoir de vote jusqu'à l'O.J N°4/6 : Patrick GEORGES.

1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné de pouvoir : Micheline DALIDET.

1 Conseiller titulaire absent : Farid AIT KICHA.

| | |
|--|-------------------------|
| Date de la convocation | 7 avril 2015 |
| Conseillers titulaires en fonction | 69 |
| Conseillers titulaires présents | 62 |
| Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote | 5 |
| Conseillers suppléants ayant pouvoir de vote | 1 (jusqu'à l'O.J N°4/6) |

Secrétaire de séance : Nicolas ROBERT.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame le Sous-préfet d'AVALLON et de Monsieur André VILIER (Président du Conseil Départemental de l'Yonne). Il remercie Madame le Trésorier d'AVALLON de sa présence ainsi que Monsieur le Maire de QUARRÉ LES TOMBES et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ le Président propose d'ajourner :
 - L'O.J N° 3 (Appel à projets au programme opérationnel plurirégional FEDER Massif Central - POMAC) au motif qu'il est prématuré d'y répondre compte tenu des programmes portés par le PETR du Grand Avallonnais et par la ville d'AVALLON.
 - L'O.J N° 4/8 (Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) compte tenu que le tableau de répartition n'est pas connu à ce jour.

Cette double proposition est acceptée à l'unanimité.

- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 4 MARS 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

O.J N° 2 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

- ✓ Le Président explique qu'il a signé une convention avec la commune de CHÂTEL-CENSOIR afin de payer les frais de consommation de gaz dans le cadre de l'occupation des locaux communaux par l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal.
- ✓ Le Président explique qu'il a signé une convention avec les propriétaires du « Gué Pavé » sis sur la commune de MONTILLOT pour les mois de décembre 2014 et de janvier/mars 2015 pour un montant de 1 305,00 euros dans le cadre de la distribution des bacs de tri sélectif sur le secteur du Vézélien.

O.J N° 3 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée « revitalisation centre-bourg – ville d'AVALLON » : pour faire suite à la délibération du Conseil Communautaire du 27 août 2015 autorisant le Président à cosigner la candidature de la ville d'AVALLON relative à l'Appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs », le Président explique que cette candidature a été retenue avec 50 autres candidatures au niveau national. Dans ce cadre, la ville d'AVALLON souhaitant lancer une étude pré-opérationnelle à une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, dans le cadre de la compétence communautaire « habitat », avec la ville d'AVALLON pour permettre à celle-ci de porter directement ladite étude pré-opérationnelle à une OPAH.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition susvisée telle qu'elle est présentée et AUTORISE le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, dans le cadre de la compétence communautaire « habitat », avec la ville d'AVALLON pour permettre à celle-ci de porter directement ladite étude pré-opérationnelle à une OPAH

O.J N° 4 : FINANCES

1°) Comptes Administratifs 2014 : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des Finances, expose les résultats définitifs des Comptes Administratifs 2014 tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

| Budget principal CCAVM | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations de l'année | 1 479 598,40 | 976 315,30 | 5 203 975,94 | 5 013 196,62 | 6 683 574,34 | 5 989 511,92 |
| Résultat n | - | 503 283,10 | - | 190 779,32 | - | 694 062,42 |
| Intégration Résultat n-1 | | 76 444,14 | | 401 729,34 | | 478 173,48 |
| Résultat définitif | | - 426 838,96 | | 210 950,02 | | - 215 888,94 |
| Reste à réaliser | 237 715,07 | 569 323,00 | | | | |

| Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|---------------|---------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations de l'année | 5 539 065,50 | 5 699 915,75 | 6 359 773,79 | 6 359 774,73 | 11 898 839,29 | 12 059 690,48 |
| Résultat n | | 160 850,25 | | 0,94 | | 160 851,19 |
| Intégration Résultat n-1 | 599 915,75 | | 0,94 | | - | 599 916,69 |
| Résultat définitif | | - 439 065,50 | | - | | - 439 065,50 |

| ZAE VILLIERS NONAINS | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------|-----------------|----------------|------------------|-----------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations de l'année | 30 851,44 | 36 439,12 | 38 062,55 | 23 222,05 | 68 913,99 | 59 661,17 |
| Résultat n | | 5 587,68 | - | 14 840,50 | - | 9 252,82 |
| Intégration Résultat n-1 | | 1,23 | | 240,46 | | 241,69 |
| Résultat définitif | | 5 588,91 | - | 14 600,04 | - | 9 011,13 |

| Maison de santé de VÉZELAY | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-------------------------------|----------------|---------------------|----------------|------------------|------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations de l'année | 728 138,28 | 596 424,17 | 68 778,97 | 34 200,45 | 796 917,25 | 630 624,62 |
| Résultat n | | - 131 714,11 | - | 34 578,52 | - | 166 292,63 |
| Intégration Résultat n-1 | 12 816,30 | | | 64 807,91 | | 51 991,61 |
| Résultat définitif | | - 144 530,41 | | 30 229,39 | - | 114 301,02 |
| Reste à réaliser | 16 583,86 | 354 865,00 | | | | |

| Pharmacie de VÉZELAY | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------|--------------------|----------------|------------|------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations de l'année | 336 112,00 | 367 857,17 | 373 151,58 | 373 151,58 | 709 263,58 | 741 008,75 |
| Résultat n | | 31 745,17 | | | | 31 745,17 |
| Intégration Résultat n-1 | 54 737,74 | | | | - | 54 737,74 |
| Résultat définitif | | - 22 992,57 | | | - | 22 992,57 |
| Reste à réaliser | | | | | | |

Sous la présidence de Monsieur Gérard DELORME, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (le Président ayant quitté la salle et 1 abstention), ARRÊTE et VOTE les résultats définitifs susvisés des Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes 2014.

2°) **Comptes de Gestion 2014** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour constater la concordance des écritures entre les Comptes de Gestion du Trésorier et les Comptes Administratifs et déclarer que les Comptes de Gestion, dressés pour l'exercice 2014, n'appellent ni observation, ni réserve.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, CONSTATE la concordance des écritures entre les Comptes de Gestion du Trésorier et les Comptes Administratifs et DECLARE que les Comptes de Gestion, dressés pour l'exercice 2014, n'appellent ni observation, ni réserve.

3°) **Affectation des résultats** : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des Finances, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour décider de l'affectation des résultats 2014 telle qu'elle est présentée ci-dessous :

| | Résultats | Comptes d'affectation |
|--|--------------|-----------------------|
| Budget principal | | |
| Investissement | - 426 838,96 | 001 |
| RAR 2014 (recettes 569 323,00 – dépenses 237 715,07) | 331 607,93 | |
| Investissement | - 95 231,03 | |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 95 231,03 | 1068 |
| Fonctionnement | 115 718,99 | 002 |
| Budget annexe du Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON | | |
| Investissement | - 439 065,50 | 001 |
| Fonctionnement | 0 | |
| Budget annexe ZAE de VILLIERS NONAINS | | |
| Investissement | 5 588,91 | 001 |
| Fonctionnement | - 14 600,04 | 002 |
| Budget annexe Maison de santé de VÉZELAY | | |
| Investissement | - 144 530,41 | 001 |
| RAR 2014 (recettes 354 865,00 – dépenses 16 583,86) | 338 281,14 | |
| Fonctionnement | 30 229,39 | 002 |
| Budget annexe Pharmacie de VÉZELAY | | |
| Investissement | - 22 992,57 | 001 |
| Fonctionnement | 0 | |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2014 telle qu'elle est présentée.

4°) **Attribution des fonds de concours et des subventions 2015**: le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les propositions d'attribution de fonds de concours et de subventions ci-dessous et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer les conventions d'attribution fixant les modalités de versement avec chaque bénéficiaire.

| Bénéficiaires | Objet | Montant | Commentaires |
|--------------------------------------|---|------------|---|
| Investissement | | | |
| Commune de LUCY LE BOIS | Solde fonds de concours voirie 2013 | 8 706,00 | Report 2014 |
| Conseil Général de l'Yonne | Solde fonds de concours voirie | 12 000,00 | Contournement d'AVALLON |
| Fonctionnement | | | |
| Commune d'AVALLON | Crèches municipales | 86 790,00 | Année de référence N-1 (50%) |
| Commune d'AVALLON | Conservatoire de musique | 90 166,75 | Année de référence N-1 |
| Commune d'AVALLON | Entrées piscine | 30 000,00 | Montant annuel forfaitaire |
| Commune d'AVALLON | Fourrière animale | 8 865,00 | Année de référence N-1 |
| ADIL | Habitat | 2 003,70 | 20 037 habitants x 0,10 euros |
| Association PEP 89/ALSH | Contrat d'affermage | 177 500,00 | ALSH AVALLON |
| Association PEP 89/ALSH | Accueil des enfants handicapés | 4 700,00 | ALSH AVALLON |
| Association ODSAA | Animation Sport | 10 018,50 | 20 037 habitants x 0,50 euros |
| Association CLAS | Carnet CLAS | 10 018,50 | 20 037 habitants x 0,50 euros |
| Club informatique Asquinois | Aide au fonctionnement | 11 300,00 | Convention annuelle |
| Syndicat d'élevage du charolais | Location d'un chapiteau | 2 500,00 | Aide forfaitaire sans tacite reconduction |
| Mission locale | Insertion jeunes 16/25 ans | 10 018,50 | 20 037habitants x 0,50 euros |
| JAVA | Animation culturelle | 2 000,00 | Aide sans tacite reconduction |
| France Alzheimer 89 | Accueil de jour aux Genets | 2 000,00 | Aide sans tacite reconduction |
| PETR du Grand Avallonnais | Aide à l'ingénierie | 75 138,75 | 20 037 habitants x 3,75 euros |
| PETR du Grand Avallonnais | Suivi-animation PIG | 1 723,00 | Solde convention d'application |
| Propriétaires occupants PIG | Aide aux travaux | 10 000,00 | 500,00 euros par logement |
| Chambre économique de l'Avallonnais | Partenariat pour la promotion du Parc d'activités | 15 990,00 | 20 037 habitants x 0,798 euros |
| Yonne développement | Aide au fonctionnement | 3 005,55 | 20 037 habitants x 0,15 euros |
| Yonne en scène | Aide à la location | 701,30 | 20 037 habitants x 0,035 euros |
| Office du tourisme AVALLON | Accueil touristique QUARRÉ LES TOMBES | 10 000,00 | Taxe de séjour de secteur |
| Office du tourisme AVALLON | Convention d'objectifs | 52 000,00 | Taxe de séjour de secteur |
| Office du tourisme VÉZELAY | Convention d'objectifs | 65 000,00 | Taxe de séjour de secteur |
| Parc naturel régional Morvan | Aide au fonctionnement | 5 494,50 | Secteur ex-CCMV |
| Syndicat mixte du Canal du Nivernais | Adhésion CHÂTEL-CENSOIR et LICHÈRES SUR YONNE | 359,50 | 719 habitants x 0,50 euros |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** l'attribution des fonds de concours et des subventions tels qu'ils lui sont présentés et **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'applications avec chaque bénéficiaire pour fixer, notamment, les objectifs et les modalités de versement.

5°) **Durées d'amortissement** : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations réalisées en 2014 et des subventions d'équipement versées en 2015 comme suit :

| Intitulés | Durées |
|---|--------|
| Immobilisation incorporelles | |
| Logiciels | 3 ans |
| Etudes | 1 an |
| Subventions d'équipement habitat et voirie communale | 1 an |
| Subventions d'équipement projet d'infrastructure d'intérêt national | 20 ans |
| Immobilisations corporelles | |
| Matériel informatique (ordinateurs, écrans, téléphone) | 3 ans |
| Matériel de bureau | 10 ans |
| Mobilier | 10 ans |
| Panneaux de signalisation | 7 ans |
| Véhicules de service | 5 ans |
| Colonnes de tri des Points d'apport volontaire | 7 ans |
| Bacs d'ordures ménagères | 5 ans |
| Bacs de tri sélectif | 10 ans |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, FIXE les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement conformément au tableau susvisé.

Préalablement à la présentation des rapports à suivre, le Président rappelle les principales orientations budgétaires qui ont été notamment prises en compte lors de l'élaboration des budgets 2015 :

- ✓ L'élargissement de certaines compétences sur l'ensemble du territoire communautaire (le transport des écoles à destination des gymnases et de la piscine, les entrées à la piscine, les contributions aux crèches et au conservatoire de l'école de musique de la ville d'AVALLON dans l'intérêt des familles,...),
- ✓ L'animation et l'étude pour l'élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site du Vézélien,
- ✓ La fin des travaux d'aménagement et la nécessité urgente de la commercialisation du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »,
- ✓ L'acquisition de bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif pour équiper l'ensemble du territoire communautaire,
- ✓ L'entretien et l'amélioration du réseau routier intercommunal,
- ✓ L'entretien des espaces verts (les 2 ronds-points et les zones d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON », la zone d'activités « la Grande Corvée », les 2 Accueils de loisirs sans hébergement, les 2 déchetteries et le lac du CRESCENT),
- ✓ La construction de la crèche à CUSSY les FORGES.

Il insiste sur la baisse importante des dotations de l'Etat à hauteur de 38,80 % par rapport à 2014, soit une diminution de 111 981,00 euros. Compte tenu de ces explications et en accord avec Monsieur Bernard RAGAGE, le Président explique que 3 principes majeurs ont été retenus et privilégiés lors de l'établissement des budgets :

- ✓ La nécessité absolue de consolider les budgets annexes et plus particulièrement ceux du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » et de la Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY,
- ✓ L'équilibre du budget principal sans recourir à l'excédent,
- ✓ Le maintien des taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Président confirme que le Bureau Communautaire et la Commission des « Finances » se sont accordés, lors de leur réunion mixte du 2 avril dernier, pour dire qu'il sera nécessaire, très rapidement, de redéfinir les priorités statutaires de la collectivité et de privilégier les dépenses de fonctionnement et d'investissement essentielles au développement et à l'aménagement du territoire communautaire en lieu et place de certaines dépenses de fonctionnement. Le Président ajoute que cette nécessité de redéfinition et de priorisation s'explique, en grande partie, par le transfert de nouvelles compétences non compensées par des recettes nouvelles et qui devra être accompagnée par la concrétisation urgente d'un schéma de mutualisation, levier majeur pour enrayer la chute des dotations et ce, avant la fin de l'année 2015.

Monsieur Mourad CHENAF souligne qu'il s'agira très prudent sur la pérennité de la dotation forfaitaire bonifiée et qu'il serait judicieux de réfléchir à la fiscalité professionnelle unique.

Aussi, le Président explique qu'il va organiser un séminaire pour l'ensemble des élus communautaires afin de travailler sur les priorités communautaires et sur le schéma de mutualisation ainsi que pour réfléchir sur la proposition inhérente à la fiscalité professionnelle unique de Monsieur Mourad CHENAF.

6°) Les taux d'imposition 2015 des taxes directes locales : le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires (réf. : Conseil Communautaire du 4 mars 2015), il avait été expliqué qu'il conviendrait d'envisager une hausse de la fiscalité. Compte-tenu des explications susvisées, avec un avis favorable de principe de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales 2015 selon le tableau ci-dessous :

| Taxes locales | Bases 2015 | Taux 2015 proposés | Produits 2015 proposés |
|---|------------|--------------------|------------------------|
| Taxe d'habitation - TH | 22 009 000 | 2.12 | 466 591 |
| Taxe foncière sur le bâti - TFB | 20 106 000 | 1.86 | 373 972 |
| Taxe foncière sur le non bâti - TFNB | 1 547 000 | 4.10 | 63 427 |
| Cotisation Foncière Entreprises - CFE | 7 479 000 | 2.38 | 178 000 |
| Fiscalité Professionnelle de Zone - FPZ | 91 800 | 23.79 | 21 839 |
| TOTAL | / | / | 1 103 829 |

Monsieur Arnaud GUYARD fait observer que l'augmentation proposée est importante et que la hausse des taux se traduit à hauteur d'environ 15%.

Monsieur Gérard DELORME souligne qu'il sera nécessaire de veiller à bien communiquer sur l'impact réel de cette augmentation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (47 voix pour, 15 abstentions et 5 voix contre), ARRÊTE les taux des contributions directes locales 2015 tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus.

7°) **Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 (TEOM)** : le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires (réf. : Conseil Communautaire du 4 mars 2015), il avait été expliqué qu'il serait préalablement nécessaire d'élaborer un budget analytique global et par zonage, inhérent à la gestion des « Déchets Ménagers », compte tenu des spécificités pour service rendu différent sur l'ensemble du territoire et ce, avant l'élaboration du budget principal. Ainsi, pour faire suite à un fin examen de la gestion prévisionnelle du service « Déchets Ménagers », avec un avis favorable de principe de la Commission « Environnement 1 – Service de gestion des Déchets Ménagers », de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour maintenir les taux 2014 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères selon le tableau ci-dessous :

| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | Bases 2015 | Taux 2015 proposés | Produits 2015 proposés |
|---|------------|--------------------|------------------------|
| Zone 1 | 17 170 366 | 10.93 | 1 876 721 |
| Zone 2 | 1 431 692 | 18.85 | 269 874 |
| TOTAL | / | / | 2 146 595 |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ARRÊTE** les taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus.

8°) **Adoption du budget annexe 2015 de la pharmacie de VÉZELAY** : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des Finances, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2015 de la pharmacie de VÉZELAY tel qu'il vient de le présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (66 voix pour et 1 abstention), **ADOpte** le budget annexe 2015 de la pharmacie de VÉZELAY tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

| Budget annexe | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 68 971,72 | 22 992,57 |
| Recettes | 68 971,72 | 22 992,57 |

9°) **Adoption du budget annexe 2015 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY** : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des Finances, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2015 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY tel qu'il vient de le présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (65 voix pour et 2 abstentions), **ADOpte** le budget annexe 2015 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

| Budget annexe | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 84 834,36 | 972 282,78 |
| Recettes | 84 834,36 | 972 282,78 |

10°) **Adoption du budget annexe 2015 de la Zone artisanale de VILLIERS NONAINS** : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des Finances, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2015 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS tel qu'il vient de la présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2015 de la Zone artisanale de VILLIERS NONAINS tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

| Budget annexe | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 49 051,28 | 35 356,75 |
| Recettes | 49 051,28 | 35 356,75 |

11°) **Adoption du budget annexe 2015 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »** : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des Finances, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget annexe 2015 du Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON tel qu'il vient de le présenter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2015 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

| Budget annexe | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 7 117 013,50 | 6 175 613,50 |
| Recettes | 7 117 013,50 | 6 175 613,50 |

12°) **Adoption du budget primitif principal 2015** : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-Président en charge des Finances, propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter le budget principal 2015 tel qu'il vient de le présenter. Monsieur Dominique HUDRY souligne que les décisions budgétaires consenties lors de l'élaboration du budget 2015 devront être poursuivies dans les années futures dès lors qu'il sera nécessaire de faire face à de nouvelles dépenses.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le budget principal 2015 tel qu'il est synthétisé ci-dessous :

| Budget principal | Fonctionnement | Investissement |
|------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 4 967 725,99 | 2 131 799,45 |
| Recettes | 4 967 725,99 | 2 131 799,45 |

13°) Contractualisation d'une seconde ligne de trésorerie : au titre de l'année 2015 et du projet du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON », le Président rappelle qu'une ligne de trésorerie de 990 000,00 euros a été souscrite par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour faire face au paiement des factures liées à la fin des travaux de viabilisation des parcelles dans l'attente de percevoir les recettes inhérentes à ce projet (commercialisation, participation des Ets SCHIEVER et subventions). Il explique que les ordres de service pour les travaux inhérents à la création de la crèche à CUSSY les FORGES ont été signés le 2 mars dernier pour un montant de 669 751,86 euros HT s'inscrivant dans un coût estimatif global de 860 000,00 euros HT (acquisition des biens, études, travaux et maîtrise d'œuvre). Ainsi, pour faire face au paiement des factures dans l'attente du versement des subventions qui ont été définitivement obtenues pour un montant de 678 000,00 euros, avec un avis favorable de principe de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver le recours à une seconde ligne de trésorerie à hauteur de 600 000,00 euros et, le cas échéant, de l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu, après consultation, sous couvert de l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le recours à une seconde ligne de trésorerie à hauteur de 600 000,00 euros et AUTORISE le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu sous couvert de la Commission d'appel d'offres.

O.J N° 5 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Président rappelle l'invitation à venir visiter les travaux d'aménagement du lac du Crescent sur les communes de CHASTELLUX/CURE et de SAINT GERMAIN DES CHAMPS le samedi 25 avril prochain à partir de 10 heures.
- ✓ Le Président explique que la première livraison de 150 composteurs est arrivée et précise qu'il n'en reste déjà plus qu'environ 50.
- ✓ Le Président rappelle que les devis établis par la CCAVM **au titre des travaux de la voirie communale** qui ne seront pas retournés signés avant le 30 avril prochain, ne seront pas pris en compte dans **la commande globale 2015**.
- ✓ Le Président rappelle que les devis établis par la CCAVM **au titre des travaux annexes de la voirie communale** qui ne seront pas retournés signés avant le 30 avril prochain, ne seront pas pris en compte dans **la consultation 2015**.
- ✓ Le Président demande aux communes qui seraient intéressées par une formation groupée « CACES » (conduite d'engins) sur AVALLON de le faire savoir avant le 30 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.